



Validité d'un jugement après expertise

Par mmmmm, le 05/11/2015 à 09:47

bonjour,

un expert commis par le tribunal a évalué des sommes d'assurance vie dans le cadre de récompenses dues à la succession.

Ces sommes portées dans l'expertise, ont été contestées, preuves à l'appui, par l'avocat d'une des parties.

LE Jugement rendu par le tribunal a bien pris en compte les sommes réelles justifiées par l'avocat.

Mais le notaire ne souhaite pas prendre en compte le jugement rendu par le tribunal. En a-t-il le droit ?